

**OBJET    CHALLENGE DE L'INNOVATION**  
**RECOMPENSES**

---

Notre collectivité organise chaque année une cérémonie des vœux qui est le moment de dresser un bilan général de son action écoulée, et aussi de tracer pour tous les orientations majeures de management pour l'année à venir.

Dans le contexte particulier des efforts financiers faits par notre collectivité, il est fait appel à l'implication de tous pour optimiser la gestion, le fonctionnement de la structure.

En parallèle et dans le même ordre d'idée, la DRH fait l'objet d'une nouvelle organisation qui prend en compte de façon particulière les situations individuelles des agents.

La DRH comporte désormais un pôle d'accompagnement et d'action sociale des agents ; il regroupe les conditions du travail, le départ à la retraite, la forme et la santé au travail, le handicap, la médecine professionnelle, la qualité d'accueil des agents, l'action sociale...

Dans ces orientations, j'ai pris l'initiative de lancer un CHALLENGE DE L'INNOVATION.

Il s'agit pour les agents de faire connaître les idées bénéfiques qu'ils peuvent avoir pour leur service ou pour la collectivité.

Chaque agent peut ainsi, avec ses capacités d'observation et de proposition, contribuer aux recherches d'innovation et d'économies qui pourraient encore être faites.

Les règles de fonctionnement du CHALLENGE DE L'INNOVATION a fait l'objet d'un règlement. Il ne s'agit pas d'un concours. Un jury composé de représentants de la collectivité et de personnes qualifiées se réunira pour retenir les trois meilleurs projets.

Pour reconnaître et valoriser la motivation, la créativité, et la capacité d'invention des agents dont les projets auront été retenus, des prix seront attribués.

Aussi, je vous propose d'approuver :

- le principe de la mise en place du CHALLENGE DE L'INNOVATION destiné à encourager l'innovation auprès des agents de la collectivité ;
- les prix suivants pour le CHALLENGE DE L'INNOVATION 2015 :

**Rapport n° 15/6-33**

- 1er PRIX** déplacement en France métropolitaine pour un salon professionnel en relation avec le secteur d'activité ; ce déplacement contribuera à la formation de l'agent ;
- 2ème PRIX** mesure et diagnostic de la forme physique de l'agent et parcours de remise en forme avec accompagnement individuel par un coach sur trois mois à raison de quatre séances d'une heure par mois ;
- 3ème PRIX** un an d'abonnement à AQUANOR pour une activité au choix de l'agent, soit en Fitness, soit en activités aquatiques.

Les dépenses sont prévues au chapitre 011 du Budget principal.

Les prix du CHALLENGE DE L'INNOVATION 2015 seront décernés en présence de tous les agents de la collectivité à l'occasion de la cérémonie des vœux qui aura lieu le 16 décembre prochain.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20151123-15633-1-DE  
Date de réception préfecture : 01/12/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
27/11/2015



Gilbert ANNETTE

OBJET **CHALLENGE DE L'INNOVATION  
RECOMPENSES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/6-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe de la mise en place du CHALLENGE DE L'INNOVATION destiné à encourager l'innovation auprès des agents de la collectivité.

**ARTICLE 2**

Approuve les récompenses suivantes pour le CHALLENGE DE L'INNOVATION 2015 :

**1er PRIX** déplacement en France métropolitaine pour un salon professionnel en relation avec le secteur d'activité ; ce déplacement contribuera à la formation de l'agent ;

**2ème PRIX** mesure et diagnostic de la forme physique de l'agent et parcours de remise en forme avec accompagnement individuel par un coach sur trois mois à raison de quatre séances d'une heure par mois ;

**3ème PRIX** un an d'abonnement à AQUANOR pour une activité au choix de l'agent, soit en Fitness, soit en activités aquatiques.

Les dépenses sont prévues au chapitre 011 du Budget principal.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20151123-15633-2-DE  
Date de réception préfecture : 01/12/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
27/11/2015

  
Gilbert ANNETTE